



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
Appel d'offres ouvert n° 01-2026

POUVOIR ADJUDICATEUR

GROUPEMENT DE COMMANDES MAIRIE / CCAS
Coordonnateur désigné au groupement : MAIRIE
Représentant du coordonnateur désigné au groupement : Monsieur le Maire
Adresse du coordonnateur désigné au groupement :

MAIRIE DE BLENOD LES PONT-A-MOUSSON

BP 291 - 220 Avenue Victor Claude
BLENOD LES PONT A MOUSSON
54701 PONT A MOUSSON CEDEX

☎ : 03 83 80 43 00

Fax : 03 83 80 18 72

Courriel Mairie : mairie@blenod.fr

Courriel Service Finances Achats publics : marches-publics@blenod.fr

Site de la commune : <http://www.blenod.fr>

Les documents du marché sont disponible gratuitement en accès direct non restreint et complet à l'adresse <http://www.klekoon.com>

Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques

L'avis implique un marché public

Objet du marché : Prestation de services d'assurances

Référence acheteur : Appel d'offres ouvert n° 01-2026

Type de marché : Services

Procédure : ouverte

Lieu d'exécution de la prestation : Sur le territoire du souscripteur comme en tout lieu, partout ou besoin est.

Code NUTS : FR411 – Meurthe et Moselle

Description : Souscription de différents contrats d'assurances au profit de la mairie et du CCAS de la ville de Blénod Lès Pont-à-Mousson (groupement de commandes)

Classification CPV principale : 66510000 – Services d'assurances

Marché composé de 5 lots

- | | |
|--|-------------------------------|
| - Lot n° 1 : Assurance Responsabilité Civile | (Classification CPV 66516000) |
| - Lot n° 2 : Assurance Protection Fonctionnelle | (Classification CPV 66515000) |
| - Lot n° 3 : Assurance Automobile | (Classification CPV 66514110) |
| - Lot n° 4 : Assurance Dommages aux biens et risques annexes | (Classification CPV 66515200) |
| - Lot n° 5 : Assurance Cyber risques | (Classification CPV 66515411) |

Possibilité de répondre à un ou plusieurs lots

Type de marché : Services

Description succincte : MARCHE DE SERVICE D'ASSURANCES

Procédure : La présente consultation est passée sous forme de procédure d'appel d'offres ouvert en application des L.2121-1 à L.2121-2 et L.2161-2 à R.2161-5 conformément à l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Durée/délai d'exécution du marché : Le marché est conclu pour une durée de 5 (cinq) ans renouvelable 1 (un) an à compter du 01/01/2021 avec possibilité de résiliation annuelle du contrat par les deux parties sous préavis de 4 mois avant l'échéance. Le délai d'exécution part de la date d'effet du contrat telle que prévue aux cahiers des clauses administratives et techniques particulières.

Conditions de participation : Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :
 - o lettre de candidature modèle DC1 ou équivalent (le formulaire DC1 est accessible, non exclusivement, sur le site internet <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>)
 - o Déclaration du candidat modèle DC2 ou équivalent (le formulaire DC2 est accessible, non exclusivement, sur le site internet <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>)
 - o Mandat de la compagnie d'assurance au courtier, le cas échéant
 - o Mandat de la compagnie d'assurance à l'agent, le cas échéant

- Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat
 - pour les intermédiaires d'assurance, l'attestation d'inscription à un registre des intermédiaires en assurance (attestation ORIAS ou tous autres certificats équivalents d'organismes établis dans un autre Etat membre que la France)
 - Pour les intermédiaires d'assurance, l'attestation d'assurance et de caution financière conforme au Code des assurances
 - Si le formulaire DC1 n'est pas utilisé, la déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 ou aux articles L.2141-7 à L.2141-10 du code de la commande publique.
 - En application de l'article R.2143-4 du code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen ([DUME](#)) en lieu et place des documents mentionnés à R.2143-3 du code de la commande publique
 - Lorsqu'il y a groupement, les documents précités sont à fournir pour chacun des membres.
- Capacité économique et financière : Liste et description succincte des critères de sélection, indications des informations et documents requis :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
 - Référence professionnelle et capacité technique : Liste et description succincte des critères de sélection, indications des informations et documents requis :
 - Références notamment en matière d'acheteurs publics pour chacune des trois dernières années
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement.
 - Conformément à l'article R.2143-12 du code de la commande publique, si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.
 - L'attestation d'assurance et de caution financière conforme au code des assurances, pour les seuls agents et courtiers
 - En cas de groupement, il devra être fourni un DC1 commun au groupement et, par chacun des membres du groupement, les pièces mentionnées ci-avant.
 - De même, l'intermédiaire d'assurance qui présente la candidature d'une société d'assurances doit fournir les documents exigés pour la candidature, pour la société représentée et pour lui-même.

La prestation est réservée à une profession déterminée.

Le marché est réservée aux entreprises d'assurances et personnes habilitées à présenter des opérations d'assurance en vertu des articles L.310-1 et suivants, L.500-1 et L.511-1 et suivants du Code des assurances ou équivalent pour les candidats européens.

Ce marché s'inscrit-il dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

Marché éligible au MPS : Non

Jugement des offres : Le jugement sera effectué dans le respect des conditions prévues par le Code de la commande publique. Le jugement des offres se fonde sur une pluralité de critères pondérés.

Si toutes les offres présentées étaient irrégulières ou inacceptables (c'est-à-dire incomplètes ou ne répondant pas aux exigences demandées), le marché pourra être déclaré sans suite pour cause d'infructuosité et ce, sans besoin de consulter la commission d'appel d'offres (Art. R.2185-1 et suivants du Code de la commande publique).

Les soumissionnaires seront informés du motif de déclaration (Art. R. 2185-2 et R.2385-1 du Code de la commande publique).

A la suite d'une déclaration sans suite pour cause d'infructuosité, le groupement de commandes de la ville de Blénod Lès Pont-à-Mousson pourra soit relancer une nouvelle procédure, soit, suivant les motifs de la déclaration, et sous réserve que les conditions initiales du marché public ne soient pas substantiellement modifiées, passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables et recourir à une procédure négociée.

Une négociation pourra être effectuée dans le respect des conditions prévues dans le Code de la commande publique. Seuls les candidats ayant présentés une offre seront admis à la négociation ou encore en dialogue compétitif.

La négociation ne pourra conduire à modifier substantiellement les éléments contenus dans la consultation. La négociation pourra se dérouler en phases successives à l'issue de chacune desquelles, certains candidats pourront être éliminés en application des critères de jugement des offres définis dans l'article ci-après.

Les candidats répondront aux demandes du groupement de commandes de la ville de Blénod Lès Pont-à-Mousson et du Cabinet CAP Service Public.

L'attribution de chaque lot se fera au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, déterminé par addition des notes obtenues par le candidat pour chacun des critères ci-dessous.

Il est à noter que certaines offres pourront être jugées irrégulières ou inappropriées au vu des réserves émises et entraîner l'élimination de l'offre.

Sur un total de 100, les critères sont pondérés comme suit :

- **Critère 1 : 40/100 Valeur Technique**

- o Les offres seront notées selon les réserves émises, notamment par l'appréciation de leur gravité, de leur impact financier prévisionnel maximal, de leur importance dans le cadre des exigences de la consultation, selon les réponses apportées par les autres candidats et éventuellement selon les améliorations de garantie.
- o Réserve rédhibitoire c'est-à-dire inacceptable au vu des demandes de garanties formulées au cahier des charges et/ou considérée comme insupportable financièrement par le groupement de commandes de la ville de Blénod Lès Pont-à-Mousson : attribution d'une note de 0 (zéro) sur le critère 1.

- **Critère 2 : 40/100 Tarification**

- **Critère 3 : 20/100 Qualité de gestion de la compagnie ou de l'intermédiaire**

Enchères électroniques : Non

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre : français

Unité monétaire pouvant être utilisée dans l'offre : € (euro)

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 180 jours

Date et heure limites de réception des offres : jeudi 30 juillet 2026 à 12 h 00

Envoi à la publication profil acheteur et site de la commune : vendredi 19 juin 2026

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : vendredi 19 juin 2026

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée

Pour obtenir tous renseignements d'ordre administratif et/ou technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront obligatoirement faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur le profil acheteur www.klekoon.com

Instance chargée des procédures de recours

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

5 Place de la carrière

C.O. 38

FR-54036 NANCY Cedex

Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr

Tél. 03.83.17.43.43

Fax : 03.83.17.43.50